

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt six, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Presnoy proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 121.10 et L 122.5 du code des communes.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, BARNAULT Pascal, GIRARD Alain, BABIN Sébastien, MOLLION Gaël, REDJDAL Loïc, BOYER Florent et Mmes LAPORTE Delphine, PETIT Caroline et VACHER Claire

Monsieur SENEGAS Richard, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.
Le conseil a choisi pour secrétaire BOYER Florent

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|-----------|
| <u>Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :</u> | 11 |
| <u>A déduire</u> : bulletins litigieux, énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : | 01 |
| <u>Reste</u> , pour le nombre des suffrages exprimés : | 10 |
| <u>Majorité absolue</u> : | 05 |
| <u>Ont obtenu</u> : | |
| M. SENEGAS Richard | 10 |

Monsieur SENEGAS Richard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

D-455-2020-DEFINITION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux articles L 2122.1 et L 2122.2 modifiés du Code des Communes, il est obligatoire de définir le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, il demande à l'assemblée de bien vouloir lui faire des propositions en ce sens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner DEUX adjoints.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur **SENEGAS Richard** élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|-----------|
| <u>Nombre de bulletin trouvés dans l'urne</u> : | 11 |
| <u>A déduire</u> : bulletins litigieux, énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : | 02 |

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **09**

Majorité absolue : **05**

Ont obtenu :

M. GREGOIRE Valéry **09**

Monsieur GREGOIRE Valéry ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : **11**

A déduire : bulletins litigieux, énumérés aux articles L65

et L66 du code électoral : **00**

reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **06**

Ont obtenu :

M. GIRARD Alain **11**

Monsieur GIRARD Alain ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

D- 456-2020- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du CGCT).

Ainsi, le maire sera toujours désigné conseiller communautaire.

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection

De ce fait : Monsieur Richard SENEGAS, Maire et Monsieur Valéry GREGOIRE, 1^{er} Adjoint sont désignés conseillers communautaires

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal choisit le mardi pour organiser ses réunions et l'horaire est fixé à 19 heures 30 minutes.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 9 juin 2020 à 19h30.

Signatures des membres présents

Le Maire
Richard SENEGAS

Le 1er Adjoint
Valéry GREGOIRE

Le 2^{ème} Adjoint
Alain GIRARD

Conseiller
BARNAULT Pascal

Conseillère
Claire VACHER

Conseillère
Delphine LAPORTE

Conseillère
Caroline PETIT

Conseiller
Loïc REDJDAL

Conseiller
Gaël MOLLION

Conseiller
Florent BOYER

Conseiller
Sébastien BABIN